

Bien alimenter et abreuver



Une alimentation équilibrée et un abreuvement de qualité sont indispensables pour assurer un bon niveau de production et une bonne santé aux animaux du troupeau.

Les fiches de ce chapitre ont pour objectif de faire le point sur les pratiques permettant de :

- 1 - Fournir des aliments sains aux ovins,
- 2 - Maintenir la qualité sanitaire des aliments lors de leur stockage,
- 3 - Distribuer les aliments et abreuver les ovins en limitant les risques sanitaires.

Comment fournir aux ovins des aliments sains ?



Il est essentiel de satisfaire les besoins en énergie et en azote des animaux en leur distribuant des aliments appétants, de bonne qualité nutritionnelle et en quantité suffisante. Éviter les changements d'alimentation brutaux et adapter la durée des transitions alimentaires - en fonction du type de ration et de l'animal (au moment de la mise à l'herbe, du sevrage, ou à chaque changement d'aliment...) - permet de limiter les désordres métaboliques et participer aux bonnes performances zootechniques du troupeau. Pour préserver la santé des animaux, il est essentiel de donner des aliments sains.

L'objectif de cette fiche est de faire le point sur les pratiques permettant :

- 1 - De fertiliser et protéger efficacement les cultures et les prairies,
- 2 - De récolter les fourrages et faire pâturer en limitant les risques sanitaires pour le troupeau,
- 3 - D'acheter des aliments complets ou complémentaires des fourrages pour les ovins.

En pratique

FERTILISATION ET PROTECTION DES CULTURES ET DES PRAIRIES



☛ Sur prairie, épandre de préférence les engrais de ferme et les effluents produits sur l'exploitation afin de limiter les risques de contamination extérieure des plantes fourragères. A défaut, utiliser des engrais de ferme et des effluents d'élevage provenant d'autres exploitations ou des boues de stations de traitement des eaux usées (urbaine ou industrielle) ayant subi un procédé d'hygiénisation (qui élimine les microbes),

☛ Epandre la matière organique (en respectant les doses prévues par la réglementation en zone vulnérables) de façon homogène sur la parcelle pour permettre une décomposition rapide et ainsi éviter d'en retrouver à la récolte,

☛ Utiliser sur les cultures des produits phytopharmaceutiques (phytosanitaires) ayant une Autorisation de Mise sur le Marché

(A.M.M.) pour la culture traitée et respecter les préconisations du fabricant (dosage, délais d'attente...).



DOCUMENTS D'ENREGISTREMENT

- Cahier d'épandage (Zone Vulnérable ou Cahier des charges spécifique),
- Plan de fumure prévisionnel (Zone Vulnérable ou Cahier des charges spécifique),
- Registre phytopharmaceutique,
- Contrat d'épandage et analyses des boues de station d'épuration.

En pratique

RÉCOLTER LES FOURRAGES ET FAIRE PÂTURER EN LIMITANT LES RISQUES SANITAIRES

☛ Respecter le délai réglementaire minimum de 21 jours :

- Entre l'épandage de fertilisants et la fauche pour limiter la contamination des fourrages récoltés,
- Entre l'épandage de fertilisants et le pâturage pour limiter les problèmes métaboliques et la contamination des animaux par des parasites et des bactéries pathogènes qui pourraient se trouver dans les effluents épandus,

☛ Respecter les délais préconisés entre l'utilisation des traitements phytopharmaceutiques (phytosanitaires) et la récolte des fourrages ou le pâturage pour limiter la présence de résidus sur les cultures,

☛ Récolter les fourrages à un stade et à un taux de matière sèche optimum pour éviter le développement des bactéries pathogènes et des champignons producteurs de mycotoxines (soit à 25 % de MS pour l'ensilage d'herbe, à 30 % de MS pour l'ensilage de maïs, et au minimum

à 50 % de MS pour l'enrubannage ; ces valeurs chiffrées sont données à titre général et indicatif, certains cahiers des charges pouvant imposer des valeurs différentes),



.../...

- ❗ Limiter la présence de terre dans les fourrages récoltés en adaptant la hauteur de fauche et en s'assurant de la propreté du matériel de récolte,
- ❗ Récolter par beau temps de préférence,
- ❗ Sortir les animaux de la parcelle dès que la hauteur d'herbe est trop basse (ne pas descendre en dessous de 3 cm), afin de limiter l'infestation des animaux par des parasites (présents sur les feuilles basses des herbacées) et éviter de détériorer la prairie.

DOCUMENTS D'ENREGISTREMENT

- Registre phytopharmaceutique,
- Planning de pâturage et de récoltes (indispensable dans le cas de cahiers des charges spécifiques).

Astuces et conseils

Soyez pratique...

LA BOTTE : UN OUTIL SIMPLE DE LA MESURE DE LA HAUTEUR DE L'HERBE

La hauteur d'herbe est un très bon indicateur pour gérer le pâturage au quotidien... et une paire de bottes est un excellent outil pour la mesurer.

HAUTEUR D'HERBE	HAUTEUR DE L'HERBE / BOTTE
2 CM	À la semelle
3 CM	Entre semelle et talon
5 CM	Au talon
8 CM	Entre talon et cheville
10 CM	À la cheville
13 CM	À mi-botte

Source : Ferme expérimentale ovine du Mourier, Institut de l'Elevage

Mais aussi ...

- Limiter la prolifération des taupes pour éviter la présence de terre dans les fourrages récoltés,
- Vérifier la hauteur de fauche qui pour l'herbe doit être supérieure à la largeur de la main (soit 7 cm), et pour le maïs doit être réalisée au dessus de la 1^{ère} feuille,
- Consulter le cahier d'épandage pour s'assurer du respect des délais d'attente avant récolte ou pâturage.

Testez-vous

Points réglementaires et ou de la conditionnalité

Je conserve pendant 5 ans les étiquettes ou les bons de livraison ou les factures des aliments achetés.

Je respecte un délai suffisant entre épandage (21 jours) ou traitement phytopharmaceutique (cf. fabricants) et pâturage ou récolte.



En pratique

ACHAT D'ALIMENTS COMPOSÉS COMPLÉMENTAIRES DES FOURRAGES POUR LES OVINS

- ❗ Sélectionner des aliments clairement destinés aux ovins, et conformes au cahier des charges en cas de production sous S.I.Q.O. (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine),
- ❗ S'assurer de la qualité visuelle et olfactive des aliments achetés à la livraison,
- ❗ Conserver pendant 5 ans les documents portant mention de l'origine et de la nature des aliments achetés (étiquette et bon de livraison).



ATTENTION

- Ne pas utiliser des Compléments Minéraux Vitaminés (C.M.V.) destinés aux bovins afin d'éviter un surdosage en cuivre,
- Conserver les ordonnances et les étiquettes des aliments médicamenteux et bien respecter le délai d'attente avant la commercialisation des animaux traités.

Astuces et conseils

Soyez prudent ...

- Avant d'accepter la livraison, vérifiez la qualité de l'aliment : s'il est de mauvaise qualité, refusez-le,



... et prévoyant !

- Installez une « boîte à lettres » à proximité du lieu de stockage dans laquelle le livreur mettra les bons de livraison en cas d'absence,
- Identifiez clairement les cellules de stockage (par exemple en les numérotant) pour limiter les erreurs lors de la livraison.

DOCUMENTS D'ENREGISTREMENT

- Etiquette et/ou bon de livraison et/ou facture des aliments (sauf cahiers des charges spécifiques).

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Comment maintenir la qualité sanitaire des aliments pour les ovins lors du stockage ?



Récolter ou acheter des aliments de qualité pour les ovins est important. Pour maintenir cette qualité, il est nécessaire de bien conserver ces aliments, ce qui permet aussi de limiter les pertes au stockage et les risques sanitaires.

L'objectif de cette fiche est de faire le point sur les pratiques permettant :

- 1 - D'éviter la contamination des aliments à la mise en stock,
- 2 - De préserver la qualité de l'aliment durant toute la durée du stockage.



En pratique

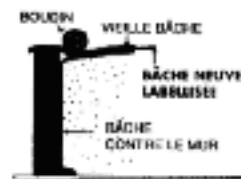
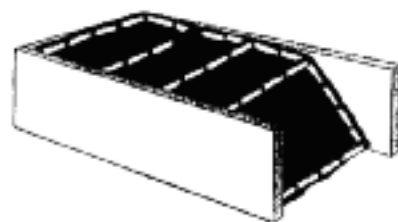
ÉVITER LA CONTAMINATION LORS DE LA MISE EN STOCK DES ALIMENTS

- ⦿ Éviter de récolter des parcelles d'herbe avec présence de taupinières (risque d'incorporation de terre),
- ⦿ Éviter le contact des aliments avec la terre et les déjections animales en assurant l'entretien et la propreté des lieux de stockage ainsi que du matériel de stockage (benne, roues du tracteur, tasseur...) et de distribution,
- ⦿ Ne pas stabiliser les bâches des silos avec du fumier ou de la terre afin de limiter les risques de contamination des fourrages (préférer les sacs de sable),

- ⦿ De préférence, ne pas utiliser des pneus pour stabiliser les silos. En cas d'utilisation de pneus, leur structure métallique ne doit pas être apparente afin de limiter le risque d'ingestion d'éléments métalliques par les ovins,
- ⦿ Stocker les aliments à l'écart des produits potentiellement toxiques (carburant, engrais, produits phytopharmaceutiques, raticides...),
- ⦿ Stocker à part les aliments non destinés aux ovins,
- ⦿ Nettoyer les cellules de stockage avant la récolte ou la réception de céréales ou d'aliments concentrés.



Astuces et conseils



Soyez prudent...

- Utiliser pour les silos des bâches labellisées N.F.,
- Mettre des bâches sur les côtés des silos couloir pour limiter les infiltrations d'eau.



En pratique

ASSURER LA BONNE CONSERVATION DES ALIMENTS DURANT TOUTE LA DURÉE DU STOCKAGE

- ▮ Pour les fourrages conservés par voie humide (ensilages, enrubannages) :
 - Limiter le contact du fourrage avec l'air, source de mauvaise conservation :
 - En limitant la durée du chantier (< 24H),
 - En ayant une finesse de coupe régulière,
 - En tassant bien le silo,
 - En s'assurant du bon état de la bâche plastique des silos et du film recouvrant les balles rondes enrubannées,
 - Utiliser les conservateurs appropriés en fonction des fourrages ensilés,
 - Pour les ensilages, adapter la taille du front d'attaque à la quantité quotidienne distribuée pour assurer une avancée rapide et limiter ainsi l'échauffement du fourrage (avancée d'au moins 30 cm par jour l'été et de 15 cm par jour l'hiver),
 - Préserver l'étanchéité des bâches et des films pendant toute la durée du stockage,

- ▮ Pour les autres aliments, non conservés par voie humide, les protéger des intempéries,
- ▮ Respecter les durées de conservation des aliments du commerce indiquées sur les étiquettes ou les bons de livraison,
- ▮ Empêcher les ovins d'accéder au lieu de stockage des aliments (sauf libre service),
- ▮ Mettre en place un dispositif de lutte contre les rongeurs et disposer les appâts de façon à ce qu'ils ne soient pas accessibles aux ovins.

Astuces et conseils



Soyez pratique ...

- Stocker les balles rondes enrubannées sur leur surface plane et ne pas superposer plus de deux balles rondes enrubannées afin de limiter les risques de perte d'étanchéité,
- Ne pas conserver plus d'un an les balles rondes enrubannées du fait de la perte d'étanchéité du film protecteur,
- Stocker le foin sur des palettes pour éviter le contact du fourrage avec le sol,
- Conserver les sacs d'aliments ouverts dans bac équipé d'un couvercle (ex : une poubelle),
- Pour le stockage des concentrés en vrac, utiliser des modules de stockage à plan incliné ou coniques pour avoir une bonne fluidité de l'écoulement par gravité.

Testez-vous

Points réglementaires et ou de la conditionnalité

	OUI	NON
Les aliments non destinés aux ovins sont stockés séparément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les lieux de stockage des aliments ne sont pas librement accessibles aux ovins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je stocke séparément les aliments et les produits potentiellement toxiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je protège le lieu de stockage des aliments des rongeurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les appâts toxiques pour rongeurs sont hors de portée de mes animaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je vérifie la propreté des cellules à grains avant tout nouveau stockage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je vérifie la durée de conservation des aliments du commerce distribués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Comment distribuer les aliments et abreuver les ovins pour limiter les risques sanitaires ?



La maîtrise de la distribution de l'aliment et de l'abreuvement est un point important dans la gestion des risques sanitaires.

L'objectif de cette fiche est de faire le point sur les pratiques permettant :

- 1 - De maintenir la qualité des aliments entre leur stockage et leur ingestion par les animaux,
- 2 - D'assurer un abreuvement correct et suffisant.



En pratique

MAINTENIR LA QUALITÉ DES ALIMENTS JUSQU'À LEUR INGESTION PAR LES ANIMAUX

- 🔊 Ne distribuer aux ovins que les aliments qui leur sont destinés,
- 🔊 Éviter la contamination des lieux de distribution des aliments par des déjections animales,
- 🔊 Ecarter les aliments altérés (moisissures) ou souillés par de la terre ou des déjections animales,
- 🔊 Maintenir propres les lieux de distribution de l'aliment,
- 🔊 Utiliser du matériel propre pour le transport et la distribution des aliments,

- 🔊 Ne pas mettre les refus de fourrage humide sur la litière afin de limiter les risques de contamination par des bactéries pathogènes (*Listéria*, *butyriques*...),



- 🔊 Nettoyer quotidiennement le matériel servant à l'allaitement artificiel.



Astuces et conseils

NORMES EN TERME DE PLACE À L'AUGE POUR UNE ALIMENTATION RATIONNÉE

Catégorie	Race rustique	Race lourde
Brebis vide	3 brebis/ml	
Brebis en fin de gestation	2,5 brebis/ml	2 brebis/ml
Brebis en lactation	2,5 à 3 brebis/ml	
Agneaux sevrés (de plus de 4 mois)	4 agneaux/ml (rationnés) 12 agneaux/ml (à volonté)	

ml : mètre linéaire



En pratique

ASSURER UN ABREUVEMENT CORRECT

- ▮ Assurer un accès à l'eau permettant un abreuvement permanent pour l'ensemble des animaux du lot,
- ▮ Utiliser de l'eau d'apparence limpide et sans odeur,
- ▮ Le cas échéant, utiliser des produits de traitement de l'eau autorisés et à la bonne dose afin de limiter les résidus,
- ▮ Interdire autant que possible l'accès aux eaux stagnantes afin de limiter les risques de contamination par certains agents pathogènes (bactéries, parasites,...),

- ▮ Utiliser du matériel propre pour le transport et la distribution de l'eau,
- ▮ Eviter la contamination des dispositifs de distribution de l'eau par des déjections animales,
- ▮ Maintenir propres les lieux de distribution d'eau.



Astuces et conseils



Soyez pratique...

- Prévoir au minimum un abreuvoir pour 40 ovins (buvette ou par mètre linéaire) en système «tout bergerie» et pour 25 ovins ovins en système «bergerie/pâturage» à des hauteurs adaptées au gabarit des ovins :
 - brebis : 60 à 80 cm avec une marche
 - agneaux : 40 à 50 cm en fonction de l'âge et du type génétique
- Eviter de positionner les abreuvoirs sous des endroits où les oiseaux peuvent se percher.

Testez-vous

Points réglementaires et ou de la conditionnalité

Je ne distribue pas des aliments moisissus ou souillés par de la terre ou des déjections animales.

OUI

NON

Je retire des auges les aliments souillés (terre, déjections animales...).

J'assure à mes animaux un accès à l'eau permettant un abreuvement correct.

J'assure la propreté des abreuvoirs, des points d'eau et des citernes d'eau.

Je nettoie quotidiennement le matériel servant à l'allaitement artificiel.